



COMMUNE DE TARADEAU

**COMPTE-RENDU
(relevé des délibérations)
Du CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2016
A 19 HEURES**

L'an deux mille seize, le 18 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TARADEAU, Var, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilbert GALLIANO, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise – Composition de l'organe délibérant,
2. Rapport d'activité de la SPL ID 83 pour l'exercice 2015,
3. Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques – Protocole d'accord avec la commune des Arcs sur Argens,
4. Modification des commissions du Conseil Municipal.

Etaient présents : GALLIANO Gilbert, Maire, DAVID Albert, CAMILLERI Jean-Pierre, PEDRONI René, Adjoints ; MANFREDINI Maryse, ROUX Marlène, AUDIBERT Jean-Claude, CARTA Natacha, AUGERO Christian, PILLET Alain, MERTZ Gérard, BRESSAND Hervé, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : PEYRONNET Christine par MANFREDINI Maryse.

Excusés : PERRET-JEANNERET Nathalie, TRONCHONI Magali, ROSTAMY-DASHTY Annabelle, BOUTTIER Sylvie, TRIQUENEAUX Patricia, GRASSIN Cyril..

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marlène GRASSIN, secrétaire Générale, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 20 septembre 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 20 septembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016 est adopté à l'unanimité sans observation.

1 – Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise – Composition de l'organe délibérant.

Rapporteur : GALLIANO Gilbert.

Dans le cadre de l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 entérine le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en intégrant les 4 communes de Comps-sur-Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque-Esclapon.

Au 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération comprendra donc 23 communes (1 022 habitants supplémentaires - populations municipales 2016).

Suite à cette extension de périmètre, la composition du Conseil d'agglomération est donc modifiée. Elle doit désormais être fixée, conformément aux dispositions de l'article 35 V de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la composition du futur Conseil communautaire, à compter de la date de la publication de l'arrêté préfectoral d'extension de périmètre, soit, en l'espèce, avant le 26 octobre 2016. Il est précisé que le silence d'une commune ne vaut pas acceptation.

En l'absence de délibérations des communes durant ce délai, le Préfet constatera d'office la composition du Conseil communautaire suivant la méthode légale stricte de droit commun.

S'agissant de la procédure de détermination d'un accord amiable sur la composition du Conseil communautaire, celui-ci nécessite l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou l'inverse, cette majorité devant inclure le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Après concertation entre les communes, il est proposé la répartition et l'accord amiable suivants :

Communes membres	Pop. mun. 2016	Représentation actuelle	Méthode légale stricte	Méthode légale amiable
DRAGUIGNAN	39174	21	21	21
VIDAUBAN	10928	6	5	6
LE MUY	9328	5	5	5
LORGUES	9193	5	5	5
LES ARCS	7137	4	3	4
TRANS EN PROVENCE	5579	3	3	3
FLAYOSC	4401	3	2	3
SALERNES	3808	3	2	2
LA MOTTE	3044	2	1 (+ 1 suppléant)	2
FIGANIERES	2594	2	1 (+ 1 suppléant)	2
CALLAS	1836	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
TARADEAU	1808	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
BARGEMON	1539	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
MONTFERRAT	1459	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
AMPUS	934	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
SILLANS LA CASCADE	715	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
SAINT ANTONIN DU VAR	717	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
CLAVIERS	652	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
CHATEAUDOUBLE	457	1	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
COMPS SUR ARTUBY	355	4	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
LA ROQUE ESCLAPON	286	3	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
LA BASTIDE	198	3	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
BARGEME	183	3	1 (+ 1 suppléant)	1 (+ 1 suppléant)
POP MUNI TOTALE EPCI	106 325		61 sièges	66 sièges

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- accepter le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise suite à l'extension de son périmètre au 1er janvier 2017 telle que présentée ci-dessus,
- approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

2 – Rapport d'activité de la SPL ID 83 pour l'exercice 2015.

Rapporteur : GALLIANO Gilbert.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de TARADEAU a décidé d'adhérer à la SPL « ID83 ».

Chaque collectivité territoriale actionnaire de Sociétés Publiques Locales doit exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services.

En application de cette obligation, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la Société Publique Locale « ID83 » pour l'exercice 2015 qui vient de vous être présenté par le représentant de notre collectivité au sein de cette société.

CONSIDÉRANT les pièces fournies relatives à l'activité 2015 et les comptes clos pour cet exercice, produits par la SPL « ID83 ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le rapport d'activité de la SPL 83 pour l'exercice 2015.

3 – Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques – Protocole d'accord avec la commune des Arcs sur Argens.

Rapporteur : GALLIANO Gilbert.

La Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par la Loi n° 86-29 du 09 janvier 1986 fixe le principe de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants hors commune.

Un protocole d'accord a été établi par convention en partenariat avec la commune des Arcs et prévoit une participation forfaitaire de 743,46 € par enfant.

Ce document est applicable dès la rentrée scolaire 2016/2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020.

Au-delà, et avec l'accord de la commune des Arcs, il fera l'objet d'une renégociation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de protocole d'accord,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal.

4 – Modification des commissions du Conseil Municipal.

Rapporteur : GALLIANO Gilbert.

Suite à la demande de changement de commission de Monsieur MERTZ, il convient de modifier les commissions du conseil municipal comme suit :

Commission 1 :

Adjoint : Albert DAVID

- Environnement et cadre de vie,
- Sécurité CCFF – RCSC,
- Réseaux et travaux,
- Sports et jeunesse,
- Relations avec la défense,
- Anciens combattants, cérémonies patriotiques,
- Jumelage.

Cyril GRASSIN, Natacha CARTA, Magali TRONCHONI, Patricia TRIQUENEAUX, Jean-Claude AUDIBERT, Hervé BRESSAND, Christian AUGERO.

Commission 2 :

Adjoint : Jean-Pierre CAMILLERI

- Finances et budgets,
- Commandes publiques,
- Etudes et traitement des marchés,
- Patrimoine.

Cyril GRASSIN, Marlène ROUX, Hervé BRESSAND, Alain PILLET, Gérard MERTZ.

Commission 3 :

Adjoint : René PEDRONI

- Services techniques,
- Travaux voirie,
- Cimetière.

Cyril GRASSIN, Jean-Claude AUDIBERT, Hervé BRESSAND.

Commission 4 :

Adjoint : Nathalie PERRET-JEANNERET

- Ecoles – cantine – petite enfance,
- Urbanisme,
- Affaires juridiques et contentieux.

Cyril GRASSIN, Natacha CARTA, Annabelle ROSTAMY-DASHTY, Patricia TRIQUENEAUX, Jean-Claude AUDIBERT, Magali TRONCHONI.

Commission 5 :

Adjoint : Christine PEYRONNET

- C C A S,
- Solidarité,
- Cérémonies.

Maryse MANFREDINI, Sylvie BOUTTIER, Marlène ROUX, Patricia TRIQUENEAUX,
Annabelle ROSTAMY-DASHTY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des commissions du conseil municipal.

La séance est levée à 20h29.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le 19/10/2016

Le Maire,

Gilbert GALLIANO

